



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 juin 2019

n° 098-19

**Objet : RS - Attribution de fonds de concours au titre de la politique de la ville**

- date de convocation le 21 juin 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-sept juin à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jarsy, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 28

|                                |                                                                                       |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Aillon-le-Jeune</b>         | Emmanuelle Andrevon                                                                   |
| <b>Aillon-le-Vieux</b>         |                                                                                       |
| <b>Arith</b>                   | Pierre Gerard                                                                         |
| <b>Barberaz</b>                |                                                                                       |
| <b>Barby</b>                   | Catherine Chappuis                                                                    |
| <b>Bassens</b>                 |                                                                                       |
| <b>Bellecombe-en-Bauges</b>    | Jean-Luc Berthalay                                                                    |
| <b>Challes-les-Eaux</b>        |                                                                                       |
| <b>Chambéry</b>                | Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Xavier Dullin - Benoit Perrotton |
| <b>Cognin</b>                  | Florence Vallin-Balas                                                                 |
| <b>Curienne</b>                |                                                                                       |
| <b>Doucy-en-Bauges</b>         | Marie Perrier                                                                         |
| <b>Ecole</b>                   | Annick Bonniez                                                                        |
| <b>Jacob-Bellecombette</b>     | Brigitte Bochaton                                                                     |
| <b>Jarsy</b>                   | Pierre Duperier                                                                       |
| <b>La Compôte</b>              |                                                                                       |
| <b>La Motte-en-Bauges</b>      |                                                                                       |
| <b>La Motte-Servolex</b>       | Luc Berthoud - Christiane Boisselon                                                   |
| <b>La Ravoire</b>              | Marc Chauvin                                                                          |
| <b>La Thuile</b>               |                                                                                       |
| <b>Le Châtelard</b>            | Pierre Hemar                                                                          |
| <b>Le Noyer</b>                | Philippe Gamen                                                                        |
| <b>Les Déserts</b>             | Michel André                                                                          |
| <b>Lescheraines</b>            | Albert Darvey                                                                         |
| <b>Montagnole</b>              | Jean-Maurice Venturini                                                                |
| <b>Puygros</b>                 |                                                                                       |
| <b>Saint-Alban-Leyse</b>       | Michel Dyen                                                                           |
| <b>Saint-Baldoph</b>           | Christophe Richel                                                                     |
| <b>Saint-Cassin</b>            |                                                                                       |
| <b>Sainte-Reine</b>            |                                                                                       |
| <b>Saint-François de Sales</b> | Maryse Fabre                                                                          |
| <b>Saint-Jean-d'Arvey</b>      | Bernard Januel                                                                        |
| <b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>    |                                                                                       |
| <b>Saint-Sulpice</b>           | Louis Caille                                                                          |
| <b>Sonnaz</b>                  | Daniel Roचाix                                                                         |
| <b>Thoiry</b>                  |                                                                                       |
| <b>Vérel-Pragondran</b>        |                                                                                       |
| <b>Vimines</b>                 |                                                                                       |

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Frédéric Bret à Michel Dyen - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Dominique Pommat à Bernard Januel - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin

• conseillers excusés : 20

Jean-Pierre Beguin - François Blanc - Stéphane Bochet - Aloïs Chassot - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Pierre Perez - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Sylvie Vuillemet

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 27 juin 2019

délibération n° 098-19

objet **RS - Attribution de fonds de concours au titre de la politique de la ville**

Driss Bourida, vice-président chargé du renouvellement urbain, de la politique de la ville et de l'action sociale, rappelle que des fonds de concours peuvent être attribués pour l'ensemble des quartiers relevant de la politique de la ville sur deux thématiques :

- la revitalisation des abords des commerces de proximité,
- la création ou l'adaptation d'équipements.

Dans ce cadre, il est proposé l'attribution de fonds de concours suivants.

### Maison de l'enfance de Bellevue à Chambéry

La maison de l'enfance est destinée à l'accueil de loisirs sans hébergement des enfants et adolescents. Cet équipement est actuellement situé dans le bâtiment de l'école de Bellevue. Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier, il a été décidé de réimplanter la maison de l'enfance au cœur du quartier. Cette opération se réalisera au sein des bâtiments du « Cœur de cité » en cours de réhabilitation, en profitant de locaux commerciaux aujourd'hui désaffectés du rez-de-chaussée.

Ce projet permettra également de bénéficier de plus d'espace dans le bâtiment de l'école afin répondre au besoin de création de nouvelles classes dans l'école.

| Coût total (€HT) | Participations complémentaires de celle de Grand Chambéry | Coût résiduel à la charge de la commune | Participation maximale de Grand Chambéry |
|------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------|
| 810 400          | 270 000 (Union européenne)<br>272 000 (Région)            | 430 480                                 | 100 000                                  |

La maîtrise d'ouvrage de cette opération est assurée par Cristal Habitat, actuel propriétaire des locaux. Cristal Habitat sera le bénéficiaire du fonds de concours.

### Requalification de la dalle piétonne de la galerie de la Grande Chartreuse à Barberaz

La dalle piétonne de la galerie de la Grande Chartreuse est affectée dans sa stabilité, ce qui rend complexe l'accès aux commerces et services. En 2013, un chantier avait permis de requalifier la partie sud de la dalle. Il avait d'ores et déjà bénéficié de fonds de concours de la politique de la ville.

La commune souhaite aujourd'hui requalifier la partie nord afin de rendre totalement accessible cet espace. La finalisation de cette requalification permettra d'améliorer l'accessibilité et la sécurité, de revaloriser les espaces publics devant les commerces et services et de faciliter les liens vers le nouveau centre-bourg.

| Coût total (€HT) | Participations complémentaires de celle de Grand Chambéry | Coût résiduel à la charge de la commune (€HT) | Participation maximale de Grand Chambéry |
|------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------|
| 223 400          | 60 000 (Copropriété)<br>60 000 (Région)                   | 103 400                                       | 51 700                                   |

### **Création de deux terrains de boules au Corbelet à Jacob-Bellecombette**

Les terrains de boules situés dans le quartier du Corbelet seront accolés, à proximité d'autres équipements collectifs (tennis, city stade, aire de jeux...).

| Coût total (€HT) | Participations complémentaires de celle de Grand Chambéry | Coût résiduel à la charge de la commune (€HT) | Participation maximale de Grand Chambéry |
|------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------|
| 7 500            | /                                                         | 7 500                                         | 3 750                                    |

### **Création d'une tyrolienne et d'une aire de jeux dans le parc du Forézan à Cognin**

En substitution de l'aire de baignade du parc du Forézan, la commune a proposé la réalisation d'un autre aménagement ludique. Après concertation et études, il a été décidé les travaux suivants :

- démolition d'une partie de la dalle de l'ancien plan d'eau,
- création d'une roselière,
- aménagement de jeux d'eau et de sable sur la partie de la dalle conservée,
- installation d'une tyrolienne.

La sollicitation de fonds de concours politique de la ville concerne uniquement ces deux derniers point, le reste faisant l'objet d'une sollicitation au titre du fonds de concours des espaces naturels et de loisirs d'agglomération.

| Coût total (€HT) | Participations complémentaires de celle de Grand Chambéry | Coût résiduel à la charge de la commune (€HT) | Participation maximale de Grand Chambéry |
|------------------|-----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------|
| 32 642,80        | /                                                         | 32 642,80                                     | 16 321                                   |

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

**Vu** la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour les participations financières et modalités de versement des fonds de concours et des subventions au titre de la compétence politique de la ville,

**Vu** la décision n° 213-16 du Bureau du 13 octobre 2016 définissant les modalités d'attribution et de versement des fonds de concours de la Communauté d'agglomération au titre de la politique de la ville sur la durée du Contrat de ville 2015-2020,

### ***Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** approuve l'attribution de fonds de concours cités ci-dessus,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 098-19

Objet de l'acte : RS - Attribution de fonds de concours au titre de la politique de la ville

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 27 juin 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190627-lmc1H22214H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22214H1

Date de transmission en Préfecture : 08 juillet 2019

Date de réception en Préfecture : 08 juillet 2019